

Demande de Contrôle de Conformité de l'Assainissement Collectif ou Non Collectif

Merci de compléter et signer le formulaire avant de l'adresser au service des eaux du Grésivaudan.

TYPE D'ASSAINISSEMENT

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif (filière autonome)

PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE (maison / logement / bâtiment à usage professionnel...) ou son REPRESENTANT

Nom :Prénom :Société :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse :N° de SIRET :

Code postal :Ville :

Téléphones :Mail :@.....

LOCALISATION DU BRANCHEMENT OU DE L'INSTALLATION NON COLLECTIVE A CONTROLER (si adresse différente du propriétaire)

Référence cadastrale :

Adresse :

Code postal :Ville :

DEMANDEUR DE LA PRESTATION DE CONTRÔLE (personne à contacter par le service des eaux pour le rendez-vous)

Nom :Prénom :Société :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse :N° de SIRET :

Code postal :Ville :

Téléphones :Mail :@.....

Je soussigné(e)..... m'engage à régler les frais de prestation de contrôle de conformité de l'assainissement collectif d'un montant de 130 € HT ou de l'assainissement non collectif d'un montant de 150 € HT conformément à la délibération n°DEL-2017-0358 du conseil communautaire du 20 novembre 2017.

Le.....

Signature

Nous vous rappelons que suite à la réception du présent formulaire complété et signé, le service des eaux du Grésivaudan dispose d'un délai de réponse **d'un mois** pour délivrer le certificat de conformité de l'installation d'assainissement.

N.B. : Le montant du forfait de la participation pour frais de contrôle vous sera demandé directement par le Trésorier Principal du Touvet sous la forme d'un titre de recettes. Veuillez attendre ce titre pour procéder au paiement.